

monuments historiques

Ma sélection

Périmètre de protection
d'un monument historique
- Yonne - 89

 Abords MH

En date du : 2013-10-24

Propriétaire : DRAC

Bourgogne

Données de référence

Parcelles cadastrales

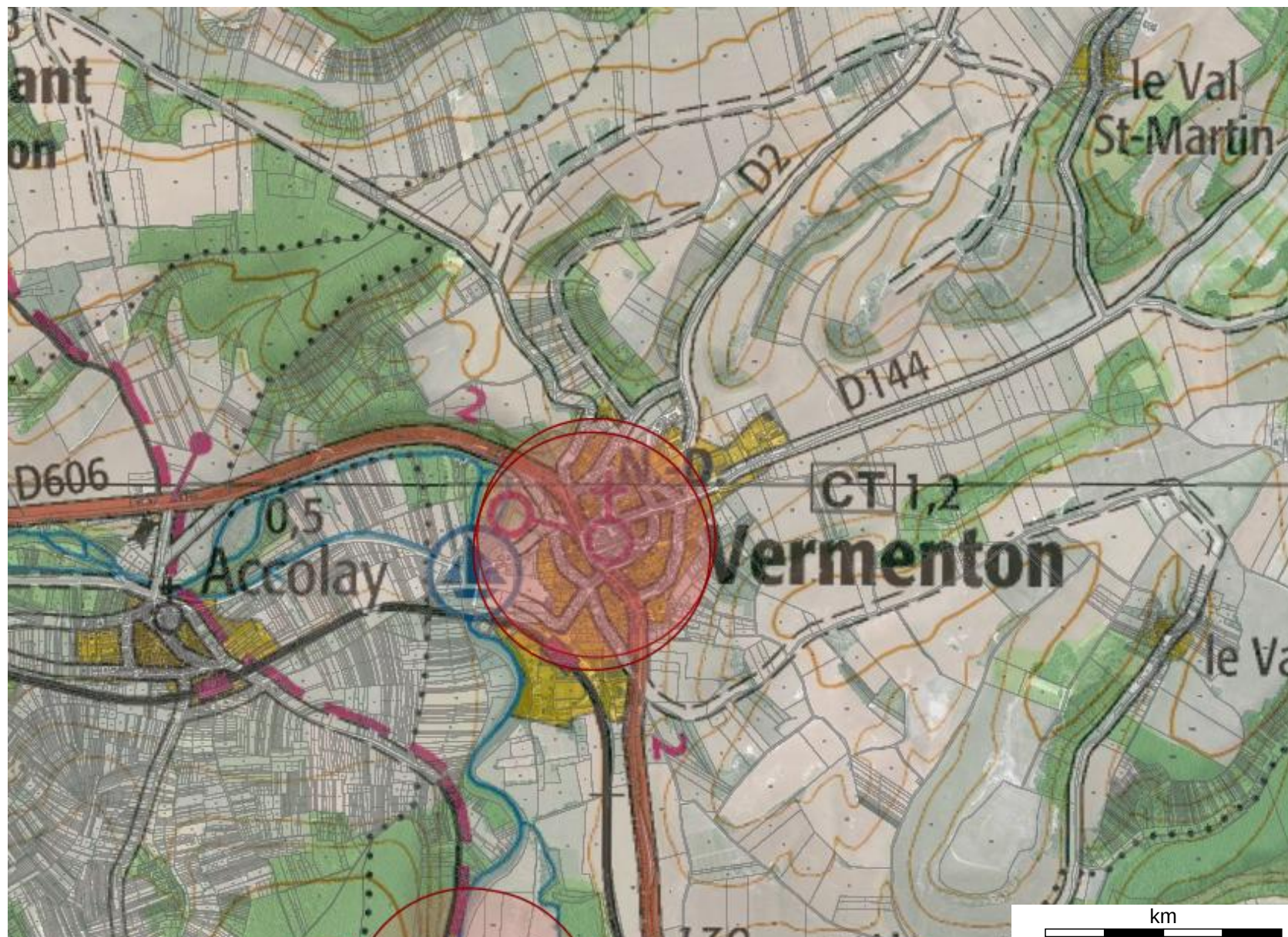
Propriétaire : IGN

Cartes IGN

Propriétaire : IGN

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN



Monument historique

Ma sélection

Sites classés ou inscrits - Bourgogne

-  Classé
-  Inscrit

En date du : 2013-07-10

Propriétaire : DREAL

Bourgogne

Périmètre de protection d'un monument historique

- Yonne - 89

-  Abords MH

En date du : 2013-10-24

Propriétaire : DRAC

Bourgogne

Données de référence

Parcelles cadastrales

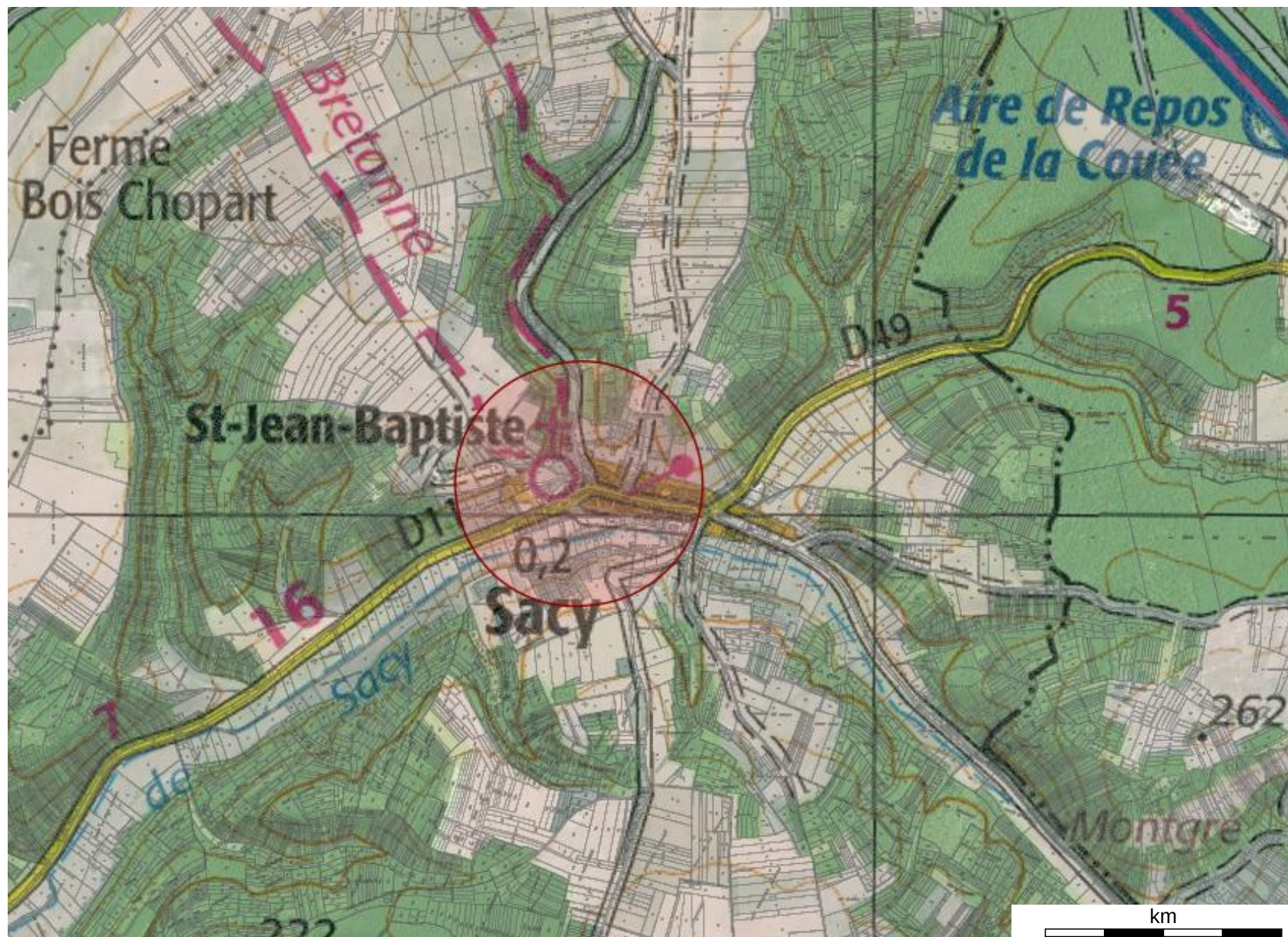
Propriétaire : IGN

Cartes IGN

Propriétaire : IGN

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN





Les périmètres de protection de captage

Gestionnaires

Thèmes

Contenu de la carte

NIVEAU DE PROTECTION
Fonds captages cartelie

Localisation administrative

VERMENTON

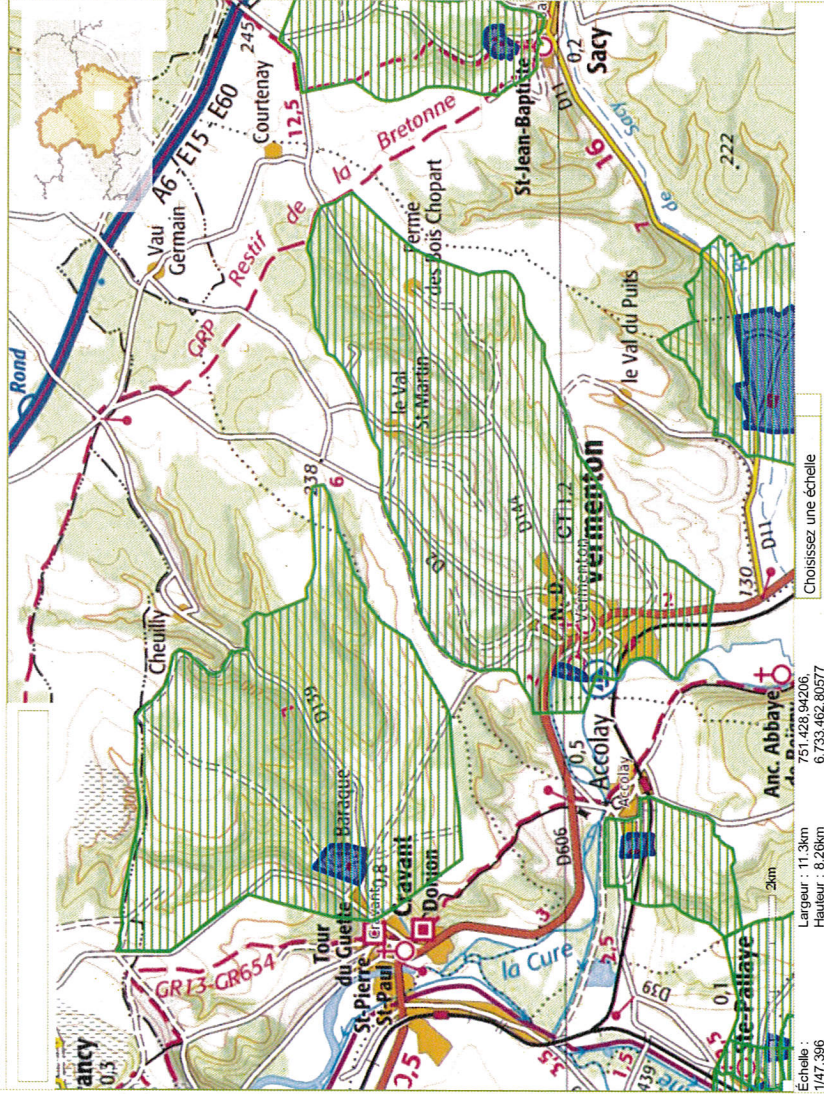
Choisissez une section cadastrale

Localiser

Choix de l'échelle

Vues personnalisées

Carte



Informations générales

Conception : DDT 89

Date de validité : 30/01/2014 15:01

Limites des périmètres de captage

Légende

NIVEAU DE PROTECTION

0

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Périmètre de protection éloignée

Frontière internationale

Limite côtière

Limite de région

Limite de département

Limite d'arrondissement

Limite de canton

Limite de commune

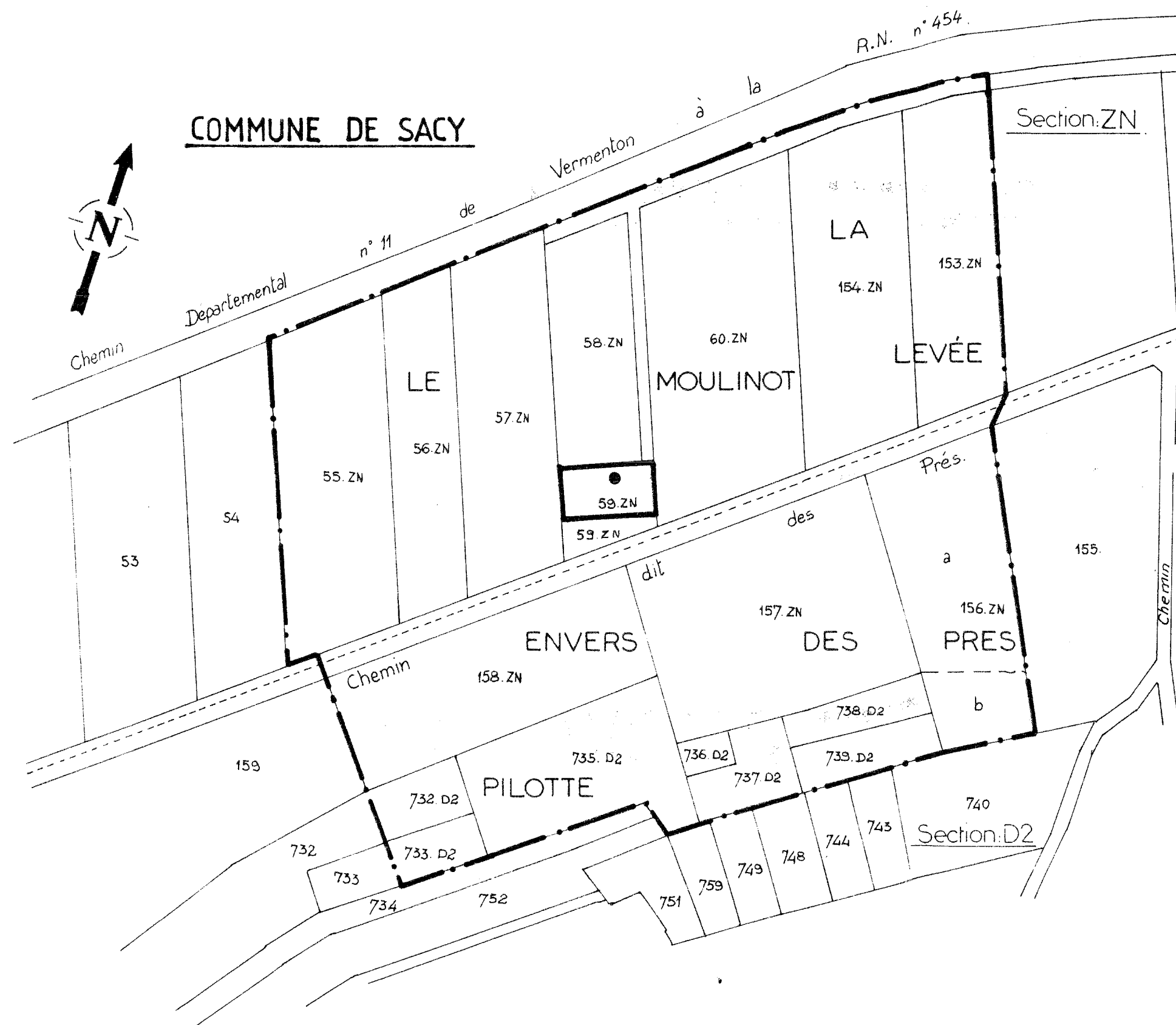
Échelle : 1:147,366
Largeur : 11,3km
Hauteur : 8,280m
Choisissez une échelle

Carte publiée par l'application CARTELIE
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SD/SPSSI/PSI/PSL1 - CP21 (DOM/ETEX)

ECHELLE : 1/2.000°

périmètre immédiat

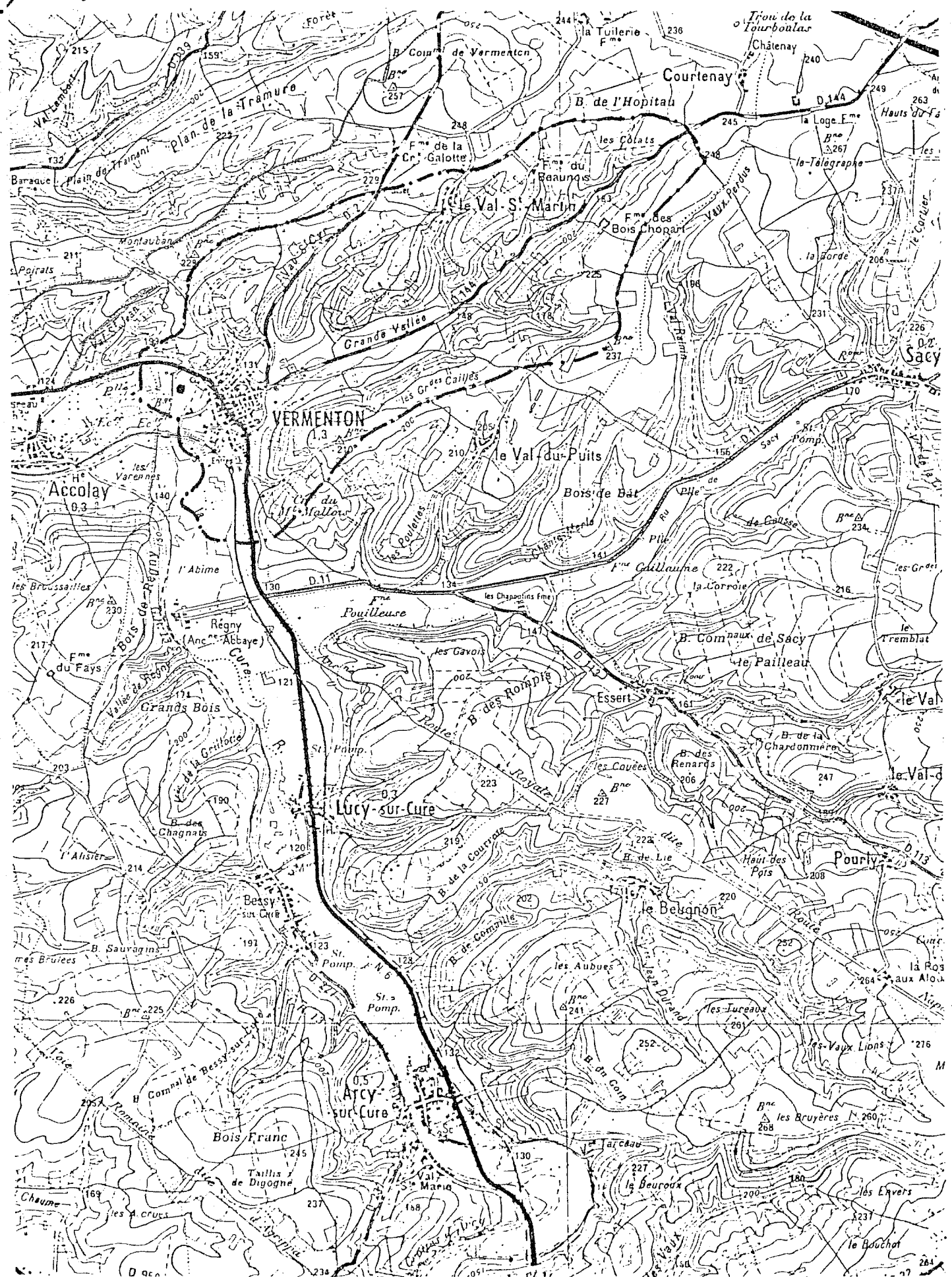
périmètre rapproché



PLAN DE SITUATION

ÉCHELLE 1/50,000

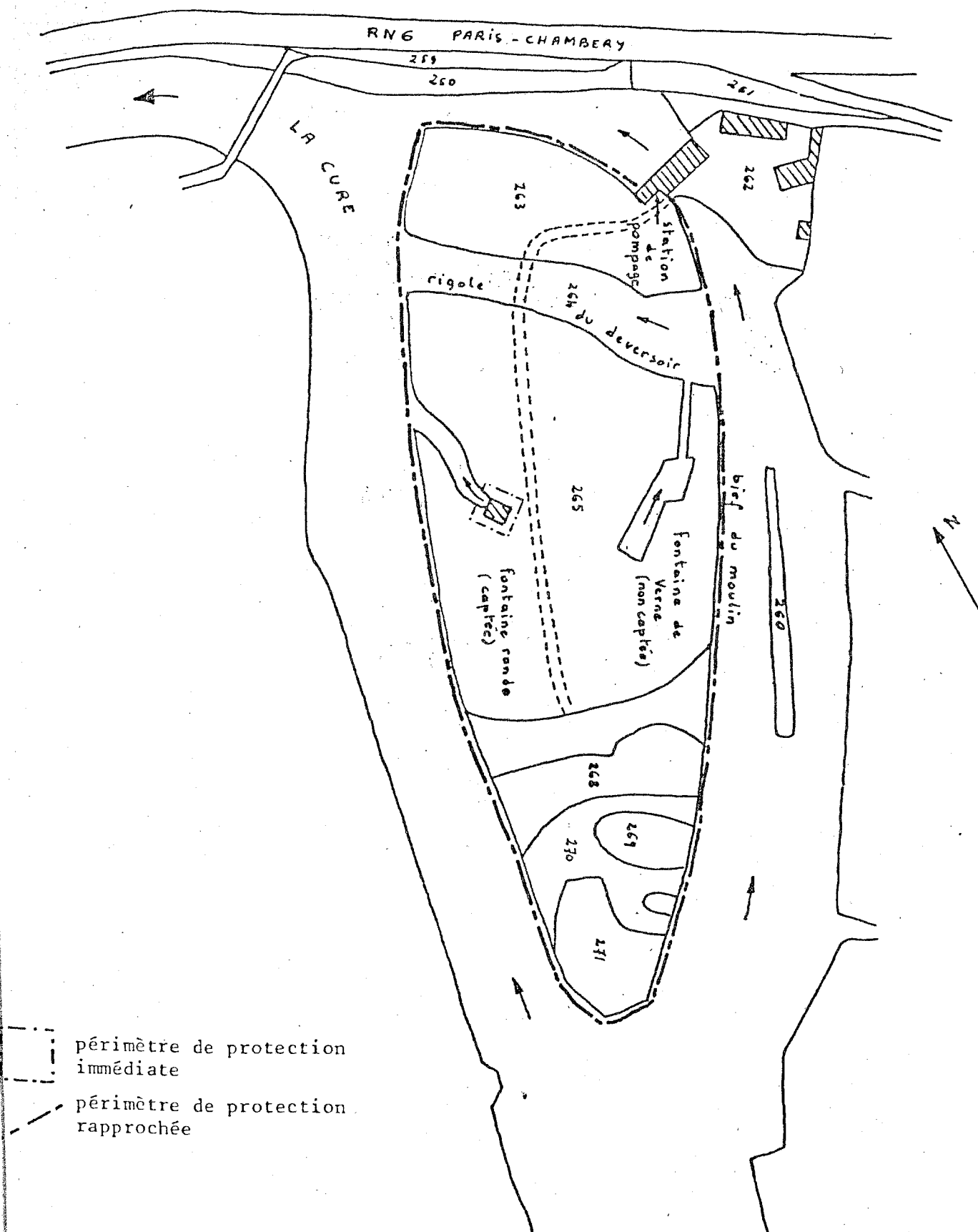
périmètre de protection éloignée



EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

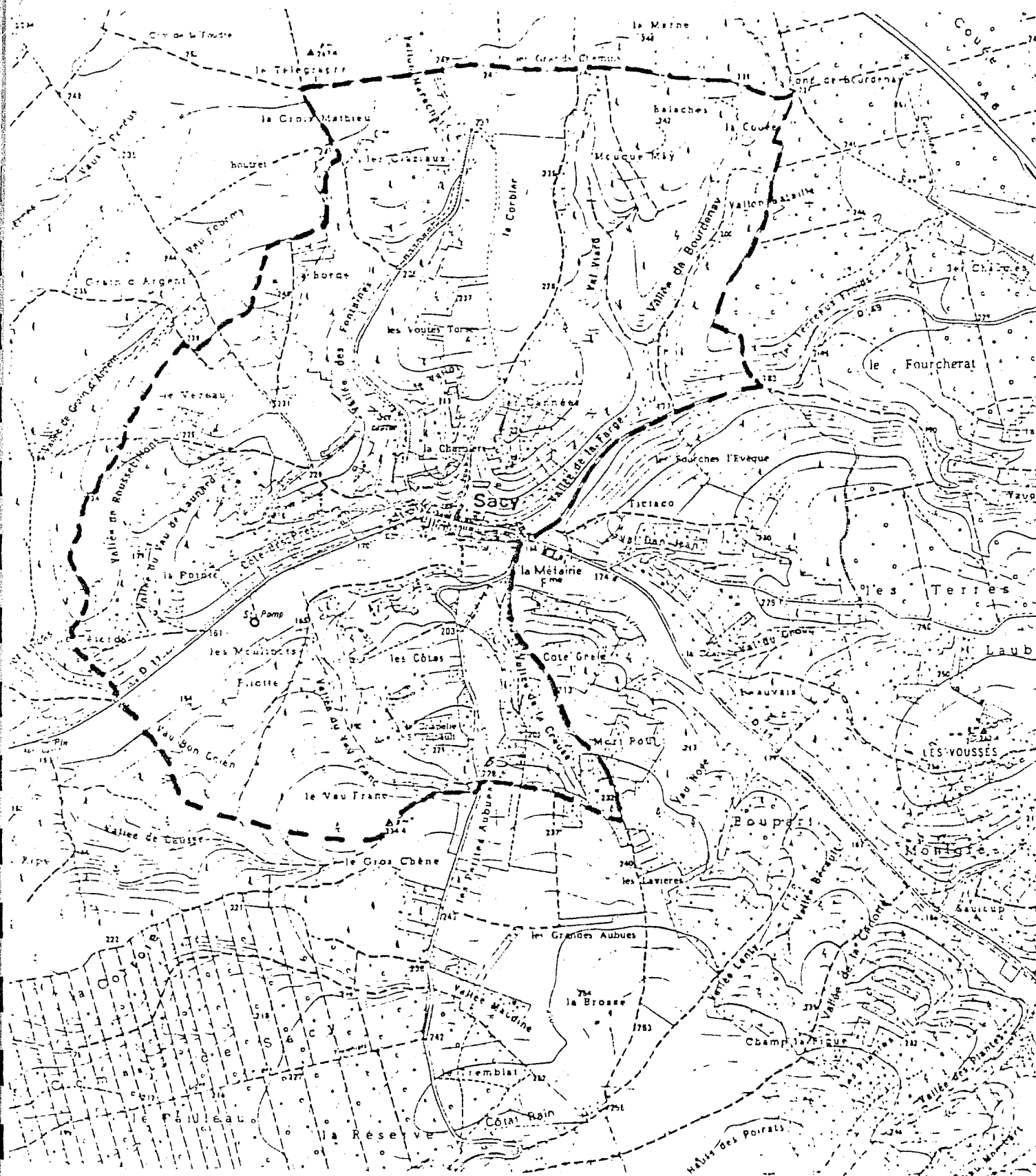
VERMENTON - SECTION AD

ÉCHELLE 1/2000



ECHELLE 1/25 000

Périmètre de protection éloignée



AMUNE D'IMPLANTATION :

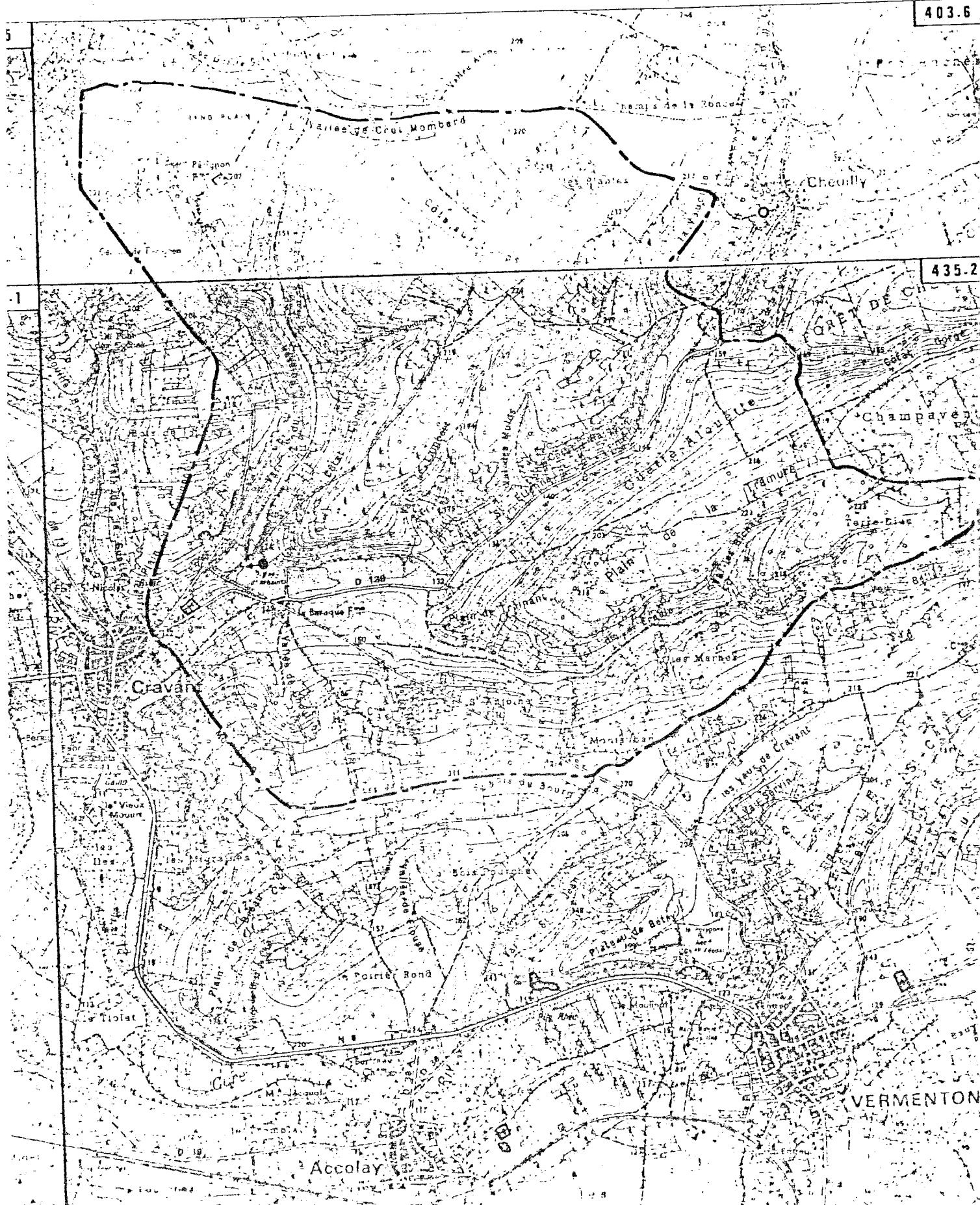
CRAVANT

PLAN DE SITUATION DU CAPTAGE ET DES POINTS POTENTIELS DE POLLUTION

Echelle: 1/25000

403.6

435.2

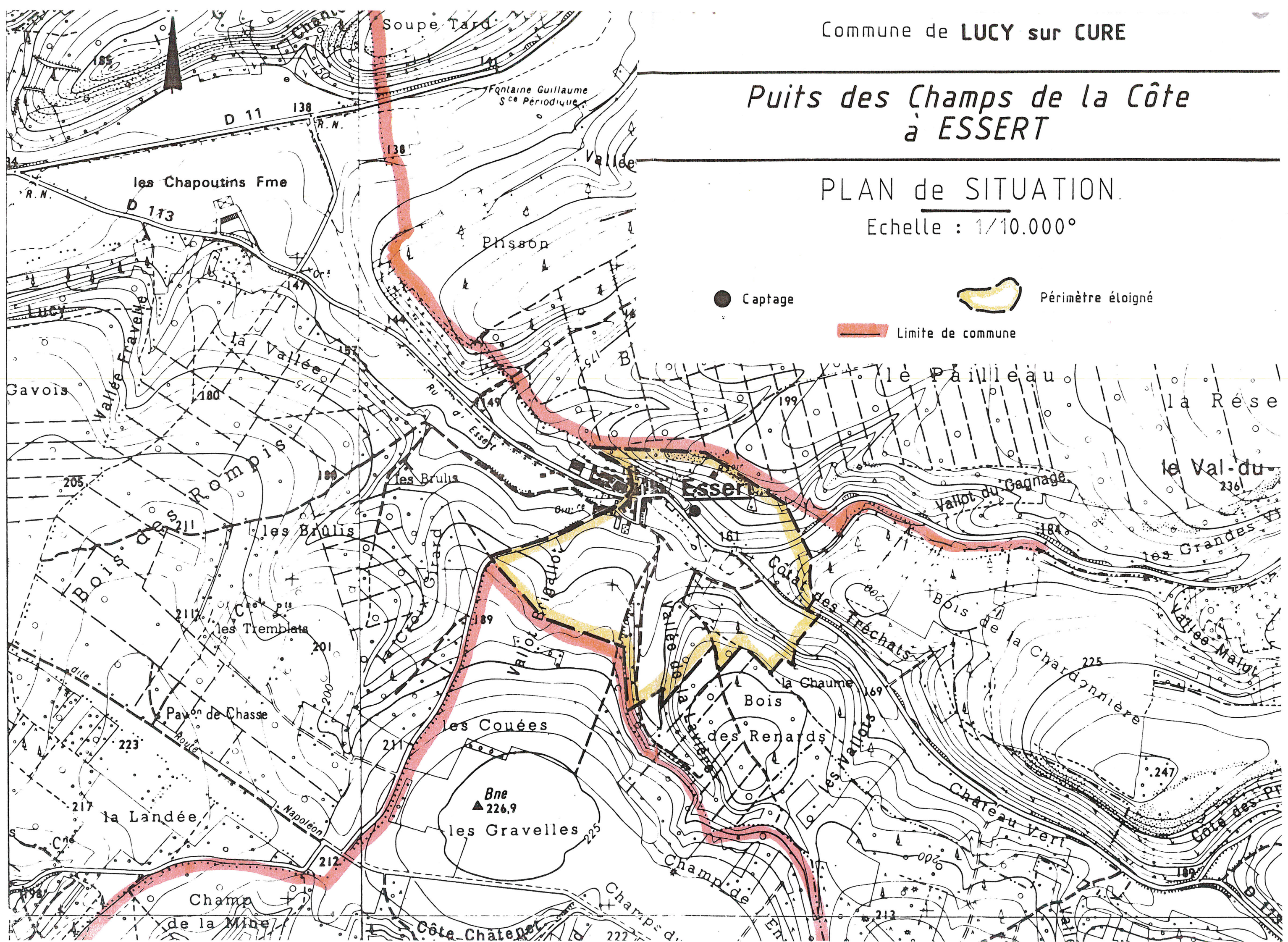


Commune de LUCY sur CURE

*Puits des Champs de la Côte
à ESSERT*

PLAN de SITUATION.

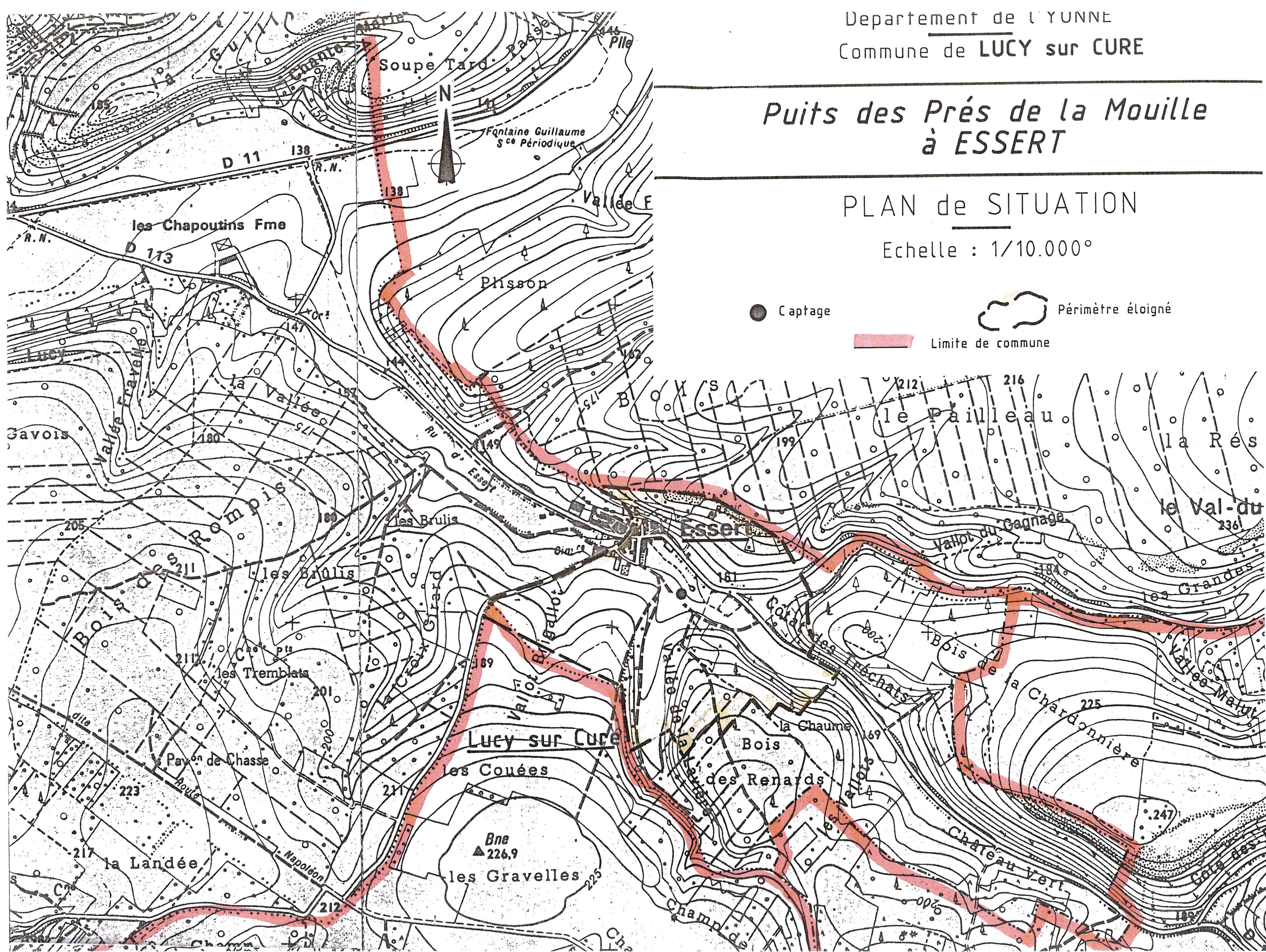
Echelle : 1/10.000°

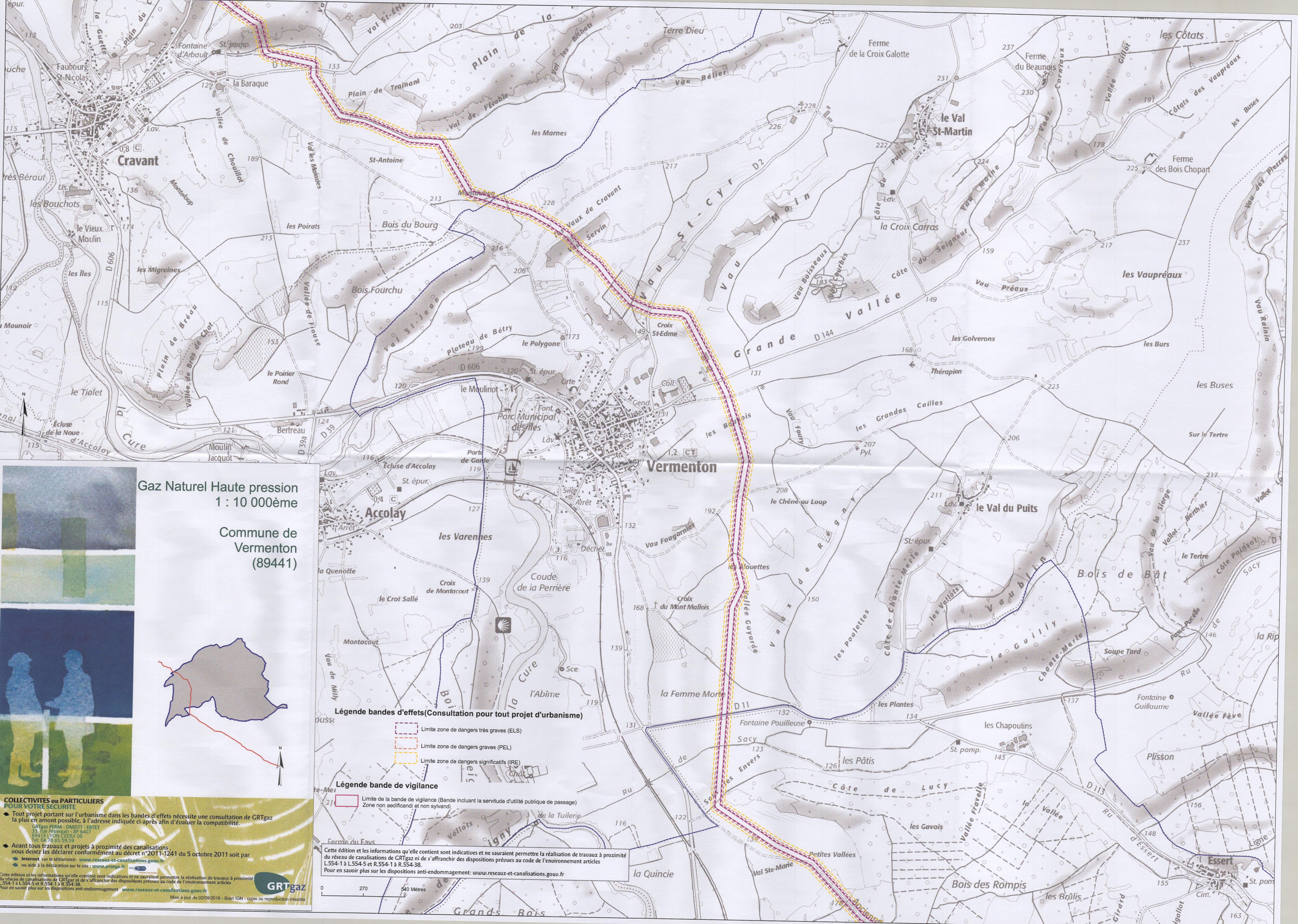


Puits des Prés de la Mouille à ESSERT

PLAN de SITUATION

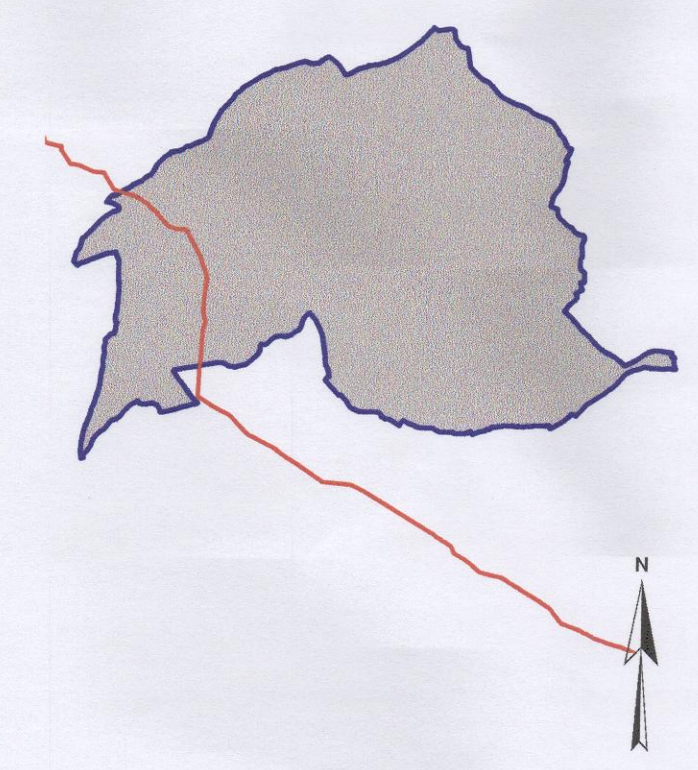
Echelle : 1/10.000°





Gaz Naturel Haute pression
1 : 10 000ème

Commune de
Vermenton
(89441)



Légende bandes d'effets(Consultation pour tout projet d'urbanisme)

- Limite zone de dangers très graves (ELS)
- Limite zone de dangers graves (PEL)
- Limite zone de dangers significatifs (IRE)

Légende bande de vigilance

- Limite de la bande de vigilance (Bande incluant la servitude d'utilité publique de passage)
- Zone non aedificandi et non sylvandi

Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité du réseau de canalisations de GRGaz ni de s'affranchir des dispositions prévues au code de l'environnement articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38.
Pour en savoir plus sur les dispositions anti-éclatement : www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

COLLECTIVITES ou PARTICULIERS POUR VOTRE SECURITE

- Tout projet portant sur l'urbanisme dans les bandes d'effets nécessite une consultation de GRGaz la plus en amont possible, à l'adresse indiquée ci-après afin d'évaluer la compatibilité.
- Avant tous travaux et projets à proximité des canalisations, vous devez les déclarer conformément au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 soit par :
 - Internet sur le téléservice : www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
 - ou aide à la déclaration sur le site : www.projets.fr

Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité du réseau de canalisations de GRGaz ni de s'affranchir des dispositions prévues au code de l'environnement articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38.
Pour en savoir plus sur les dispositions anti-éclatement : www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Mise à jour du 02/09/2016 - Scan IGN - copie ou reproduction interdite

GRGaz